VENTES A L'ENCAN.

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE

No 1326 et No 1328 Rue Baronne.

Entre les rues Erato et Thalie.

PLACEMENT PAYANT ET REMUNERATIF.

Vente pour un Partage.

Dans l'affaire de la Succession de Bartholemy Tarranta.

No 68,459—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau No 731 rue Common— JEUDI le 22 janvier 1903 à midi, à la Bourse des Esclaves de la Nouvelle-Orléans. No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu en cour ouverte, le 15 décembre 1902, et signé le 19 décembre 1902, par l'Hon. John St Paul juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé, étant et se trouvant dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baronne (autrefois Bacchus), Carondelet (autrefois Apollo), Erato et Thalie, désigné par le numéro deux de l'ilet No 85 sur un plan fait par Benjamin Buisson, voyer, le 23 avril 1841, et annexé à un acte passé par devant Jules Mossy, notaire en cette ville, le 1er mars 1842, lequel dit lot de terre mesurant trente et un pieds et demi pouces de face à la rue Baronne (autrefois Bacchus), entre les rues Erato et Thalie, sur cent vingt sept pieds dix pouces et deux lignes de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer toutes les taxes pour 1903 faire un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Théo. Colonio, notaire, aux frais de l'acquéreur

21 déc—21 28—janv 4 11 18 22

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de M. A. Dauphin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 317702. En vertu d'un alias writ de fieri facias contre Mme Rosa LaBranche Dauphin et en faveur de la succession de M. A. Dauphin rendu et signé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 22 janvier 1903, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Tous les droits, titres, intérêts et possession de tout genre et de quelque nature que ce soit, de Mme Rosa La Branche Dauphin, dans et à la succession de M. A. Dauphin, et dans et à la propriété, droits, intérêts et réclamations dans et à la communauté entre ladite Mme Rosa La Branche Dauphin et de son feu mari, ledit M. A. Dauphin, et dans et à toutes les propriétés, droits et crédits de ladite communauté, incluant aussi tous les droits, titres et intérêts de ladite Mme Rosa La Branche Dauphin, dans et à la succession et propriété de son dit feu mari M. A. Dauphin, comme légataire universelle d'après la dernière volonté et testament dudit M. A. Dauphin, et spécialement tous les droits, titres et intérêts de ladite Rosa La Branche Dauphin, soit comme compagne survivante en communauté dudit M. A. Dauphin, ou comme légataire universelle dans son testament dans et à toutes les propriétés et avoir de ladite succession de M. A. Dauphin non inventoriées et non accusées, pour et plus spécialement les ci-après:

1° Huit bons de la Compagnie du Chemin de Fer de ville de $500 chacun avec tous les intérêts, coupons y échus depuis le 1er janvier 1891.

2° Six bons du Chemin de Fer Crescent City de $1,000 chacun avec leurs coupons d'intérêts dennis le 1er janvier 1891.

3° Vingt bons du Chemin de Fer Carrollton de $1,000 chacun, avec tous leurs coupons d'intérêt depuis le 1er janvier 1891.

4° Quarante Bons consolidés de l'Etat de la Louisiane de $1000 chacun, avec tous leurs coupons depuis le 1er janvier 1891.

5° Vingt Bons prolongés de Ville [Ville de la Nouvelle-Orléans] de $1000 chacun avec leurs coupons d'intérêts du 1er janvier 1891 au 1er janvier 1895.

6° Quarante Bons du Chemin de fer Morgan de $1000 chacun avec leurs coupons d'intérêt du 1er janvier 1891.

7° Quarante bons de la Compagnie des Waterworks de la Nouvelle-Orléans de $500 chacun avec leurs coupons d'intérêt du 1er janvier 1891.

8° Deux cent soixante quinze bons à prime de la ville de la Nouvelle Orléans de $20 chacun, numérotés comme il est démontré dans l'acte d'hypothèque de Paul Conrad à la Banque des Citoyens de la Louisiane, offerts et enregistrés dans cette affaire, lesquels dits bons, sécurités et valeurs avec leurs coupons appartenaient audit Maximilien A. Dauphin à sa mort et la possession desquels fut prise par ladite Mme Rosa LaBranche Dauphin n'ayant jamais été inventoriés ni rendu compte par elle; et

9° La somme de trente neuf mille neuf cent quatre vingt deux dollars monnaie comptant et courante du détant également reçus et non inventoriés ni aucun compte rendu. Une plus complète description de laquelle propriété sera trouvée dans le jugement rendu et signé le 25 juillet 1902, dans l'affaire de la succession de M. A. Dauphin No 31,780 dans le dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge président.

2ème—Les propriétés ci après situées dans la ville de la Nouvelle-Orléans et décrites comme suit:

Trois lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y attachés et y appartenant, situés dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Josephine, Carondelet, (autrefois Apollo), St Charles (autrefois Noyades) et Jackson, désignés par les Nos. 12, 13 et 14 contigus l'un à l'autre et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Josephine sur une profondeur chacun de cent trente pieds entre lignes égales et parallèles et chacun trente pieds de largeur dans le fond; le lot No 14 formant l'encoignure des rues Joséphine et Carondelet, le tout en mesure américaine, d'après un plan annexé à un acte de dépôt exécuté pardevant ledit J. F. Coffey, notaire, le 16 juin 1877, étant la même propriété qui fut acquise par Maximillien A. Dauphin par achat des héritiers d'Alexander Philipe et Emma Philipe pour sa femme, d'après l'acte exécuté pardevant John French Coffey un notaire en cette ville, le 21 juin 1877, car gistré dans le bureau des transferts dans le livre 110, folio 185.

Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Carondelet et St Charles et mesurant quinze pieds de face à la rue Joséphine, sur cent trente pieds de profondeur entre lignes parallèles, lequel morceau ou portion de terre commence à une distance de quatre vingt dix pieds de face de l'encoignure des rues Joséphine et Carondelet, et est la moitié la plus près de la rue Carondelet et contigu à la résidence du défunt M. A. Dauphin du lot de terre désigné par le No onze sur un plan et certificat d'arpentage fait par D. M. Brosmes, voyer, daté le 25 juin 1888, annexé à un acte de vente par M. et Mme H. T. Howard à M. A. Dauphin exécuté pardevant James Fahey, notaire, le 12 août 1889, lequel lot de terre est contigu à la propriété ci dessus première ment décrite, fut acquis par M. A. Dauphin par achat de M. et Mme Harry T. Howard, pendant la communauté qui existait entre Mme et M. M. A. Dauphin, d'après l'acte de vente exécuté pardevant James Fahey, notaire en cette ville, le 12 août 1889, enregistré dans le bureau des aliénations dans le livre 124, folio 33. Et tous les droits, titre, intérêt dans la propriété foncière ci dessus décrite, soit individuellement ou comme associée survivante en communauté avec son défunt mari, M. A. Dauphin, ou comme légataire universelle d'après le testament de M. A. Dauphin, décédé.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

R. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Lazarus & Luce, T. M. Miller, Geo. W. Flynn, avocats pour les plaignants en exécution.

19 déc—19 26—janv 2 9 16 22

VENTES A L'ENCAN.

J. A. Reinach.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété commerciale de valeur pour magasin et résidence.

No 1132 rue Decatur, près de la rue Hôpital.

Dans le Deuxième District de cette ville.

Nos 2519 et 2521 rue Bourbon.

Dans le Troisième District de cette ville.

—Et—

Trente-cinq (35) terrains de valeur pour bâtir,

Dans le Troisième District de cette ville.

Dans un voisinage s'améliorant.

Succession de Louise E. Sturm—No 68,923.

PAR JACOB A. REINACH, encanteur—Bureau No 636 Allée Commerce—JEUDI, le 5 février 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 24 décembre 1902, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Louise E. Sturm, il sera vendu à l'enchère publique:

1° Un certain lot de terre ensemble avec une bâtisse en briques à trois étages qui s'y trouvent et les dépendances qui y appartiennent ou en dépendent, situé dans le Deuxième District de cette ville et autrefois désigné par le No trente neuf, maintenant lot No six de l'ilet No treize, borné par les rues Ursulines, Hôpital Vieille Levée, maintenant Decatur et Gallatin, sur un plan fait par Joseph Pilié, daté le 29 décembre 1833 et déposé en l'étude de Wm Christy, autrefois un notaire en cette ville. Ledit lot mesure vingt deux pieds de face à la rue Vieille Levée, maintenant rue Decatur, vingt cinq (25) pieds deux pouces quatre lignes de face à la rue Gallatin, 92 pieds 8 pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne inférieure; 89 pieds 3 pouces et 6 lignes sur la ligne supérieure, ladite bâtisse portant le No municipal 1132 rue Decatur.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent et les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No Trois, dans l'ilet No cinquante deux et maintenant comme lot No Quatre de l'ilet No huit cent quatre vingt six sur la liste d'assessement de la ville, borné par les rues Bagatelle [maintenant Bourbon] Union [maintenant Tonti], Joséphine [maintenant Prieur] et Solidelle [maintenant Nord Roman] sur un plan dudit ilet annexé à un acte passé le 11 novembre 1851 pardevant Jean Agaisse, alors un notaire en cette ville, mesurant 28 pieds 6 pouces de face à la rue Bagatelle [maintenant Bourbon] sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur. Les améliorations prennent les Nos municipaux 2519 et 2521 rue Bourbon.

3° Un certain lot de terre situé dans le faubourg Washington, troisième district de cette ville, désigné par le No un dans l'ilet No dix, maintenant No deux cent quatre vingt quinze qui est borné par les rues Lesseps, Bourgogne, Pologne et Remparts d'après un plan dressé par J. H. Pilié le 28 février 1832, et déposé en l'étude de Charles Janin, alors notaire en cette ville, par acte du 5 mars 1832; ledit lot No un forme l'encoignure des rues Lesseps et Bourgogne et mesure, en mesure américaine, 53 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Lesseps sur 38 pieds 10 pouces de profondeur et de façade sur la rue Bourgogne, anciennement Crap.

4° Cinq certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet compris entre les rues Marais, Urquhart, Montégut et Féliciana, il t No 483, désignés par les Nos 7, 8, 9, 10 et 11 dudit ilet, d'après un plan de William De Young, architecte, déposé en l'étude de F. Grima, notaire, le 28 mars 1862, et daté le 13 février 1862; lesdits lots de terre sont contigus et mesurant en mesure américaine, comme suit: Les lots Nos 7 8 9 et 10, mesurant chacun 31 pieds de face sur ladite rue Feliciana, sur 115 pieds de profondeur, et ledit lot No 11 formant l'encoignure des rues Urquhart et Feliciana et mesurant 32 pieds de face à la rue Feliciana sur 115 pieds de profondeur et façade à la rue Urquhart, le tout entre lignes parallèles.

5° Quatre certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Urquhart, Villeré, Feliciana et Montégut, il t No 523, et désignés par les Nos 8, 9, 10 et 11 dudit ilet, d'après le dernier plan ci-dessus mentionné; lesdits lots de terre sont contigus et mesurant chacun, en mesure américaine, 31 pieds de face à la rue Feliciana sur 115 pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles; ledit lot No 11 formant l'encoignure des rues Feliciana et Villeré; ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et avantages ci-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

6° Neuf certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet compris entre les rues Villeré, Robertson, Montégut et Féliciana, désignés par les Nos 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 dudit ilet No 606, d'après le dernier plan ci-dessus mentionné; lesdits lots de terre sont contigus et mesurent chacun en mesure américaine 31 pieds de face à la rue Féliciana sur 115 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot No 11 formant l'encoignure des rues Féliciana et Robertson, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, etc., qui y appartiennent.

7° Huit certains lots de terre situés dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet No 652, compris entre les rues Robertson, Claiborne, Montégu et Féliciana, désignés comme lots nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 dudit ilet. D'après le dernier plan ci-dessus mentionné lesdits lots de terre sont contigus et mesurent, en mesure américaine comme suit, à savoir: Lots Nos 1, 2 3 et 4 mesurent chacun 28 pieds 9 pouces de face à la rue Robertson sur 106 pieds 7 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles; ledit lot No 1 formant l'encoignure des rues Robertson et Féliciana. Les lots Nos 5, 6, 7 et 8 mesurant chacun 28 pieds 9 pouces de face à la rue Claiborne sur 106 pieds 7 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles, le dit lot No 8 formant l'encoignure des rues Claiborne et Féliciana, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent

8° Huit certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, lot No 736, compris entre les rues Claiborne, Derbigny, Montégut et Féliciana, désignés comme lots Nos 1, 2, 3 4, 5, 6, 7 et 8 dudit ilet d'après le dernier plan ci-dessus mentionné; les dits lots de terre sont contigus et mesurant, en mesure américaine, comme suit, à savoir: Les lots 1 2, 3 et 4 mesurant chacun 28 pieds 9 pouces de face à la rue Claiborne sur 170 pieds 7 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles; ledit lot No 1 formant l'encoignure des rues Claiborne et Féliciana et les lots 5, 6, 7 et 8 mesurent chacun 28 pieds 9 pouces de face à la rue Derbigny sur 170 pieds 7 pouces 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot No 8 formant l'encoignure des rues Derbigny et Féliciana, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant.

Acquis par ledit défunt George F. Sturm, par achat de la succession de Mme C Toledano, d'après un acte passé pardevant Félix Grima, anciennement un notaire en cette ville, le 28 mars 1862 et enregistré dans le Bureau des Transferts, livre 85, folio 441.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, à un ou deux ans avec 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement; devant être garantie par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété et toutes les clauses de sécurité. Les acquéreurs devant assumer les taxes de 1903 au dessus et en plus du prix d'achat de la dite vente. 10 0/0 comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Félix J. Puig, Esq., notaire aux frais des acquéreurs.

Denégre, Blair & Denégre, avocats.

14 déc—14 21 28—janv 4 11 15

VENTES A L'ENCAN.

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE

Une Splendide Bibliothèque de Livres de Loi.

SUCCESSION DE HENRY J. LEOVY.

No 68 713—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet — MERCREDI le 21 janvier 1903, à 3 heures P M, sur les lieux 809 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, il sera vendu à l'encchère publique en vertu d'un ordre de l'Hon. W. S. Somerville, juge de la Cour Civile de District, Division D, daté le 9 décembre 1902, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

La Bibliothèque de livres de loi dudit défunt l'Hon. Henry J. Leovy, le tout d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

N B.—Les catalogues des livres seront prêts pour la distribution le 16 janvier 1903 et pourront être obtenus sur application au Bureau des Encanteurs

10 jan—10 11 18 20 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

DESIRABLE

RESIDENCE ET PLACEMENT

—DE—

PROPRIETE

Sur notre Grand Boulevard Rue Canal

ET LE JOLI COTTAGE

Sur Deux Beaux Ilets de Terre à Mandeville, Lne.

La Résidence Double

Bien Construite à Deux Etages Nos 1715 1717 rue Canal

Entre les rues Derbigny et Claiborne.

Les Deux Jolis Cottages simples

Nos 2331-2335 rue du Canal.

Entre les rues Miro et Tonti.

Le Bon Lot à Bâtir.

Rue Canal, entre les rues Genois et Télémaque

ET LE JOLI COTTAGE SUR

Deux Beaux Ilets de Terre à Mandeville, Lne.

Succession de Thomas N. Boylan.

No 67,803—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI, le 15 janvier 1903 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu d'un jugement rendu le 4 décembre 1902 et signé le 10 décembre 1902, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci après décrite à savoir:

1° La résidence désirable double à deux étages Nos 17 5 et 1717 rue du Canal, entre les rues Derbigny et Claiborne retirée du trottoir par une jolie barrière en fer et contenant de chaque côté une galerie sur la façade vestibule 9 chambres, chambre à bain, office, deux cit rues, hangar etc. La maison est bien tapissée, installation de gaz partout et est plus loin décrite comme un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal Douane Derbigny et Claiborne, désigné par la lettre K sur un plan fait par John F. Braun, voyer, daté le 9 décembre 1881, et annexé à un acte de vente de Wm R. Lyman à Adolph Konrad, passé pardevant John Boudernagel, ancien notaire en cette ville, le 10 décembre 1885 d'après lequel plan ledit morceau ou portion de terre mesure 35 pieds de face à la rue Canal et ayant une profondeur sur le côté du côté de la rue Derbigny de 130 pieds 6 pouces 6 lignes, et sur la ligne de l'autre côté de 104 pieds 5 pouces 4 lignes sur une ligne droite parallèle à la rue Derbigny, de 4 sur une ligne courant vers la rue Derbigny, 22 pieds 1 pouce 3 lignes, de là 26 pieds 1 pouce 2 lignes sur une autre ligne droite courant parallèle à la rue Derbigny; à la ligne du fond dudit morceau ou portion de terre sur lequel il a un largeur de 12 pieds 10 pouces 5 lignes, lequel morceau ou portion de terre est fait du tout du lot No 25 et 10 pieds de face sur la profondeur entière entre lignes parallèles du lot No 24 et du fond du lot No 19.

2° Les deux beaux cottages résidence simples Nos 2331 et 2335 rue du Canal, entre les rues Miro et Tonti, retirés de la banquette par un joli grillage en fer, et contenant dans chaque maison galerie, vestibule, 6 chambres, chambre à bain, office, chambre à domestiques, citerne hangar etc. La propriété est en bon état, bien tapissée et dans un voisinage excellent, et plus loin décrite comme deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Douane, Miro et Tonti, lequel dit ilet de terre est désigné par le No 14 sur un plan de A. D'Hémécourt, voyer, daté le 16 juillet 1853, déposé pour référence en l'étude de P. C. Cuvellier, ancien notaire en cette ville, et annexé à un acte de vente pardevant lui le 10 octobre 1853 sur lequel dit plan les dits lots sont désignés comme lots 16 et 17, et d'après lequel dit plan lesdits lots mesurent chacun 27 pieds 1 pouce de face à la rue du Canal sur 114 pieds respectivement de profondeur entre lignes parallèles.

3° Le bon lot Gà construire dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilot borné par les rues du Canal, Genois, Douane et Télémaque, désigné par le No 6 de l'ilet No 479 et mesurant 30 pieds de face à la rue du Canal par une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles, comme il sera plus complètement démontré par références à un plan ou certificat de voyer fait par S. G. Del Isle, daté le 15 octobre 1891 et annexé à un acte passé en l'étude de Joe D. Taylor, notaire, le 22 octobre 1891 ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitude et avantages à cela appartenant ou de quelque façon en dépendant.

4° Une certaine portion de terre désignée comme deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par les Nos 87 et 88 lesquels sont compris entre les rues Wilkinson, Carondelet, Monroe et Jefferson, dans le village de Mandeville paroisse de St Tammany, dans cet Etat, d'après un devis annexé à un acte de vente passé pardevant William H. Seymour, un notaire en cette ville, le 31 décembre 1891 et mesurant environ 1000 pieds de face aux rues Wilkinson et Carondelet sur une profondeur et façade d'environ 500 pieds sur chacune des rues Jefferson et Monroe

Les améliorations comprennent un cottage neuf de 6 deux chambres, galerie sur la façade et dans le fond; bâtisse dans le fond contenant salle à manger et cuisine, petite bâtisse détachée de deux chambres. Encloe pouvant contenir 20 têtes de bestiaux, 2 puits artésiens, jardin de fleurs, pelouse, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant la balance en billets en 1 et 2 ans, ou en 1, 2 et 3 ans, à l'option de l'acquéreur, spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue, avec intérêt au taux de 6 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, avec les clauses de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès ou procédure judiciaire pour le paiement des dits billets, la clause de non aliénation, mettant de côté l'aliénation et la confession de jugement, la propriété devant être conservé, assuré et la police ou les polices transférées au porteur des billets et toutes les autres clauses usuelles et contumières de sécurité contenues dans les actes de vente à crédit, l'acquéreur assumant et payant les taxes de 1903 au dessus et en plus du prix d'achat de la dite vente. 10 0/0 comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Félix J. Puig, Esq., notaire aux frais des acquéreurs.

Denégre, Blair & Denégre, avocats.

14 déc—14 21 28—janv 4 11 15

VENTES A L'ENCAN.

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jolis Cottages

SIMPLES ET DOUBLES

Et Résidences à Deux Etages.

Dans le Troisième District.

LE JOLI COTTAGE DOUBLE

1110 et 1112 rue Marigny,

Entre les rues St-Claude et Marais.

Le Cottage Simple

2229 rue St C aude entre les rues Champs-Elysées et Marigny.

La Bâtisse Simple à Deux Etages

2230 rue Marais.

Entre les rues Marigny et Champs-Elysées.

LE JOLI COTTAGE SIMPLE.

1114 rue Marigny, entre les rues Marais et St Claude.

Succession de John E Stanley.

No 68,984—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, Encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet.—JEUDI, 15 janvier 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 12 décembre 1902, de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite à savoir:

1° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par la rue St-Claude, l'avenue des Champs Elysées et les rues Marigny et Marais désignés par les lettres A et B sur un plan d'Edgar Pilié député voyer de ville, daté le 10 mars 1898, d'après lequel plan ledit lot A mesure 56 pieds 6 pouces de face à la rue St-Claude la même largeur dans le fond, sur une profondeur et façade sur la rue Marigny de 103 pieds 4 pouces 4 lignes; et ledit lot B mesure 15 pieds 8 pouces de face à la rue St Claude, la même largeur dans le fond entre lignes égales et parallèles, de 103 pieds 4 pouces 4 lignes. Les améliorations sont désignées par les Nos 1110 et 1112 rue Marigny et comprennent un cottage double en bois contenant de chaque côté 3 chambres, citerne, hangar, etc, aussi hangar et boutique de bois; aussi la propriété connue comme le No 2229 rue St Claude; un cottage en bois contenant 3 chambres, hangar, citerne, etc.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Moreau Enfants (maintenant St Claude), Marigny, Champs Elysées et Marais (maintenant Marais), désigné comme ilet No 390, ledit lot de terre est désigné sur le livre d'assessements comme le No 11 et mesurant en mesure américaine 24 pieds à la rue Morales (maintenant Marais) sur 88 pieds 10 pouces 7 lignes de profondeur; les améliorations sont désignées par le No 2230 rue Marais et comprennent une bâtisse en bois à deux étages contenant 6 chambres

3° Un tiers indivis d'intérêt dans et à un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Champs Elysées, Marais, Marigny et St Claude, désigné comme lot numéro 9 de l'ilot No 37, tracés le plan No 84, déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire en cette ville; ledit lot mesure 31 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Marigny sur une profondeur de 168 pieds en trois lignes parallèles; les améliorations sont désignées par le No 1114 rue Marigny et comprennent un joli cottage simple contenant vestibule 6 chambres galerie, chambre de buanderie, citerne, grande écurie et grenier à fourrage. La maison est bien tapissée et en bon état.

Conditions—Comptant et l'acquéreur devant assumer en plus et au dessus du montant de son enchère les taxes de 1903, et qu'il 10 pour cent du prix d'achat soit payé par lui à l'encanteur au moment de l'adjudication. Les actes de vente pardevant E. H. Seymour Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

Dinkelspiel & Hart, avocats.

14 déc—14 21 28—jan 4 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE

BATISSE A DEUX ETAGES,

915 rue Orléans, entre Bourgogne et Dauphine.

Succession de Julien Dejeur

No 69,142—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER, J. C. Denis, encanteur—Bureau, 134 rue Carondelet—JEUDI, 15 janvier 1903 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, daté le 12 décembre 1902, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

La batisse en bois à deux étages No 915 rue Orléans, entre les rues Bourgogne et Dauphine, retirée du trottoir et contenant plusieurs chambres, écurie, cuisine, citerne, etc, et plus loin décrite comme un certain lot de terre dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 87 borné par les rues Orléans, Ste Anne, Dauphine et Bourgogne, lequel lot est désigné par le No 2 et mesure 32 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Orléans sur 63 pieds 11 pouces 2 lignes de profondeur, sur un plan de A. Persay, daté le 16 janvier 1868, et déposé en l'étude de Joseph Cavillier, ancien notaire, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désignés et par le No 915 rue Orléans.

Conditions — La moitié ou plus comptant et la balance à 1 ou 1 et 2 ans de crédit, à l'option de l'acquéreur, en billets portant 6 pour cent par an d'intérêt de la date de l'acte de vente garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale. L'acte de vente devant contenir la clause de non aliénation et vente sans estimation et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente; l'acquéreur devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion de crédit et de transférer la police au porteur des billets et d'assumer le paiement en plus et au dessus du prix de l'adjudication les taxes de 1903 et de déposer avec l'encanteur 10 pour cent du prix au moment de l'adjudication et d'avoir droit aux loyers seulement à partir du jour du passage de l'acte de vente.

Acte de vente pardevant Jules F. Meunier, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

Charles F. Claiborne, avocat.

13 déc—13 14 21 28—janv 4 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE

Résidence Simple à Deux Etages.

Avec une grande écurie à deux étages.

No 2237 RUE LAUREL,

Entre les rues Première et Philip.

Succession de Henry Palmer.

No 67,761—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, Encanteur, Bureau No 134 rue Carondelet — JEUDI, le 5 février 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 24 octobre 1902 et signé le 30 octobre 1902, et d'un ordre daté le 10 novembre 1902 de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une moitié d'intérêt indivis dans et à une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Philip, Première et Constance, laquelle portion de terre mesure 40 pieds, 4 pouces [plus ou moins] de face à la rue Laurel sur 159 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations sont désignées par le No 2237 rue Laurel et comprennent une résidence en bois à deux étages avec une écurie à deux étages dans le fond du lot. La résidence contient 6 chambres, l'écurie a 5 étables, parc rouleur pour chevaux [rolling pen]. Grand grenier pour fourrage, 2 citernes, hangar, etc., dans la cour.

Conditions—Comptant; 10 0/0 comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Theo. Colonio, notaire, aux frais de l'acquéreur.

R. J. Maloney, John Bassich, avocats.

4 jan—4 11 18 25—fév 1 8

VENTES A L'ENCAN.

Paul & Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE

Occasion pour Placement Profitable.

Joli Cottage et Bâtisse dans le fond.

No 519 rue Franklin, près Poydras.

Succession de Antonino Spano.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul, encanteur — Bureau 727 rue Commune—JEUDI, le 15 janvier 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 11 décembre 1902, pour le compte de la succession de Antonino Spano, (Dossier No 69,096) il sera vendu à l'enchère publique, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Franklin, Poydras, Perdido et Liberté, désigné comme lot No 11 et mesurant 26 pieds de face à la rue Franklin, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, et est borné dans le fond par une allée de 7 pieds 10 pouces de largeur. Les améliorations comprenant un joli cottage résidence sur la façade et une grande maison à deux étages en bois dans le fond, sans compter d'autres bâtisses, cour pavée entrée pour wagon, etc., et connu comme le No 519 rue Franklin, sa proximité au Marché Poydras l'école Fisk, etc., rendent cette propriété spécialement attrayante comme un placement.

Conditions—Un tiers en plus comptant, et la balance en un ou un, deux et trois ans de crédit, à l'option de l'acquéreur, divisé en billets garantis par hypothèque privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement; l'acquéreur devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion de crédit et transférer la police d'assurances. L'acte devant contenir la clause de non aliénation, et 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès et autres clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0/0 du prix au moment de l'adjudication et assumer les taxes de 1902 en plus du montant de l'adjudication. Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Joseph Lautenschlaeger, notaire.

Pierre D Olivier Esq., avocat.

14 déc—14 21 28—jan 4 11 15

Macon & Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur — Bureau 138 rue Carondelet

JEUDI, le 15 janvier 1903 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de l'Hon Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, Paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la Standard Cotton Seed Oil Company vs Excelsior Refining Company, No 46,103, le ci-après décrit jugement:

Un jugement contre Philip F. Rice pour la somme de sept mille cinq cents dollars, avec 5 pour cent d'intérêt de la demande judiciaire, le dit jugement ayant été rendu le 25 janvier 1901 et signé le 31 janvier 1900 par l'Honorable Cour Civile de District.

Conditions—Comptant.

4 Jan—4 11 14 15

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente en Partage

—DE—

PROPRIETE COMMERCIALE DE CHOIX

Dans le Centre

Magasin à Quatre Etages en Briques.

510 rue Magasins.

Juste au-dessus de la rue Poydras.

Mme Mary Martha Grote, Ex., Etc. vs A. John Solari et al.

No 67,712, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 15 janvier 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E rendu le 25 novembre 1902 et signé le 2 décembre 1902